

FICHE 6
**LES DEVELOPPEURS DE L'ALTERNANCE
ET LA MOBILISATION POUR L'ORIENTATION VERS L'ALTERNANCE**
La mobilisation d'un réseau de développeurs de l'alternance

Lors de la présentation du plan en faveur de l'emploi des jeunes le 24 avril 2009, il a été rappelé l'importance de l'alternance qui constitue une voie de qualification et d'insertion immédiate et durable dans l'emploi.

Dans le prolongement des annonces, des démarches ont été menées avec plusieurs réseaux (chambres consulaires, organisations interprofessionnelles, fédérations professionnelles, organismes collecteurs paritaires agréés...) pour mobiliser et promouvoir l'alternance et les mesures en faveur de l'emploi des jeunes auprès des entreprises. Fin juin, un mailing présentant les mesures du plan jeunes a été adressé à 1 800 000 entreprises.

Parmi les mesures mises en place avec l'appui des pouvoirs publics, les développeurs de l'alternance qui sont **chargés dans les territoires d'informer les employeurs sur les contrats en alternance et les mesures d'aides, susciter des offres d'emploi et aider les employeurs dans la phase de conclusion du contrat.**

C'est ainsi que

- une convention a été signée entre l'Etat et l'Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie (ACFCI) du 2 juillet 2009 portant sur la mobilisation de 100 développeurs de l'apprentissage (50 000 entreprises visitées ou contactées d'ici au 31 octobre 2010)
- une deuxième convention a été signée entre l'Etat et l'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCM) du 18 septembre 2009 portant également sur la mobilisation de 100 développeurs de l'apprentissage (50 000 entreprises visitées ou contactées d'ici au 31 octobre 2010)
- par ailleurs, l'accord des partenaires sociaux du 8 juillet 2009 sur l'emploi prévoit que le Fonds Unique de Péréquation puisse financer pour partie le recrutement de 300 développeurs dans les Organismes collecteurs paritaires agréés chargés de promouvoir notamment le contrat de professionnalisation auprès des employeurs.
- Enfin, Pôle emploi a désigné des correspondants régionaux sur l'alternance afin de pouvoir promouvoir l'alternance et assurer le lien avec les représentants des branches professionnelles, des réseaux consulaires et d'une manière générale les acteurs régionaux.

Afin d'assurer la réussite de ces actions sur le terrain, les préfets de région ont été invités à s'assurer de la coordination des acteurs et réseaux.

Au total, ce sont près de 500 développeurs en 2009-2010 qui seront chargés d'aller convaincre et aider 250 000 entreprises à embaucher en alternance (contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation).

Une orientation encouragée vers l'alternance

Le 12 mai dernier, l'ACFCI (Assemblée permanente des chambres françaises de commerce et d'industrie) et le CNML ont conclu un accord national de partenariat en faveur de l'insertion des jeunes.

L'accord vise notamment à renforcer les partenariats qui existent localement entre les missions locales et les CCI. et à en susciter de nouvelles pour favoriser l'entrée des jeunes dans les formations en alternance.

Les jeunes suivis par le réseau des missions locales et PAIO représentant en 2007 moins de 7% des contrats signés, l'ambition de cet accord est :

- de développer les partenariats au plan local entre les missions locales, les « points A » et les Centres de Formation d'Apprentis du réseau des CCI afin d'associer les missions locales et leurs représentants aux opérations de promotion de l'apprentissage ;
- d'apporter aux missions locales un soutien dans l'identification des jeunes susceptibles de s'engager dans une formation en apprentissage et d'accompagner les jeunes dans l'élaboration de leur parcours de formation et la recherche d'entreprise ;
- d'identifier les entreprises dans les secteurs en tension qui seraient prêtes à accueillir des apprentis suivis par les missions locales.